



Anael Finance Ws Comptabilité générale - Paramétrage CG

Version V4R6

Documentation Utilisateur

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 8 août 2022

Table des matières

À propos de ce manuel.....	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	5
Contacteur Infor	6
Chapitre 1 Les comptes généraux	7
Paramétrage	7
Onglet « Compte général »	8
Onglet « Axes analytiques ».....	14
Principe.....	14
Contrôle de zones	14
Onglet “Axes reporting”	15
Bouton « Natures autorisées »	16
Bouton « Imputations analytiques par défaut des comptes généraux ».....	17
Principe.....	17
Contrôles de zones	19
Exemples.....	21
Bouton “Bloc-notes”	23
Gestion des pièces jointes sur les comptes généraux.....	24
Principe général de la gestion des pièces jointes sur les CG	24
Société.....	24
Codes chemins.....	25
Maintenance des comptes généraux	26
Description table des liens « PJ/Comptes généraux » PFCPTPJ.....	32
Chapitre 2 Maintenance Exercice / Périodes	33
Exercice	33

Contrôle de zones.....	34
Périodes.....	39
Contrôle de zones.....	40
Chapitre 3 Les journaux.....	43
Paramétrage	43
Bouton “Versions extracomptables”	47
Bouton “Bloc-notes”	47

À propos de ce manuel

Le but de ce document est de détailler tous les paramètres entrant dans la constitution d'un compte général, (CG simple ou CG centralisateur de tiers ou CG suivi en analytique) et dans le paramétrage des principales tables de comptabilité générale.

La gestion des « pièces jointes » est désormais active en « Maintenance des comptes généraux ».

Public concerné

Utilisateurs d'Anael finance WS

Périmètre du document

V4R6

Pré-requis

Documents liés

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Oct. 2013	Brigitte Quevedo	Création du document
1.1	Avril 2014	Brigitte Quevedo	Suite - Exercice & Journaux

Version	Date	Auteur	Contenu
1.2	Novembre 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Gestion des pièces jointes sur les CG
	Décembre 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Comptes généraux : contrôles sur CG de « racine comptes de TVA due intracommunautaire » .
1.2	Juin 2017	Claudie ENEZ	V4R6 - Journaux : Contrôle Unicité de pièce V4R6 : Comptes généraux : imputations analytiques par défaut
1.2	Mars 2021	Claudie ENEZ	V4R6 : Exercice et Période : 23 mois calendaires maximum.
1.3	17 Mars 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Application nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

.

Chapitre 1 Les comptes généraux

Paramétrage

Le paramétrage des comptes généraux est une étape importante dans la mise en place de la comptabilité d'une société dans Anael. En effet, il contient l'essentiel des règles concernant les imputations à saisir, les contrôles à effectuer et par conséquent la capacité de restituer les informations attendues par les utilisateurs.

Selon l'organisation de la société du groupe, la décision de créer ou pas une société modèle et la gestion d'accès des tables à la société modèle ou à la société d'exploitation est prise en amont lors de l'analyse d'implantation.

Ce document décrit donc le paramétrage des comptes généraux, d'une façon générale, indépendamment des décisions prises en amont quant à la codification de l'auxiliaire, de l'analytique, de la longueur des codes CG, des modules acquis, etc.

Le paramétrage du plan comptable se fait après celui des paramètres qui doivent être associés aux comptes (code auxiliaire, code TVA, ...).

La gestion des pièces jointes est activée (sous certaines conditions) en maintenance des comptes généraux. Elle permet d'associer un ou plusieurs documents numérisés à un compte général (Exemple : documents en format PDF, Word, Excel, Txt, jpeg, etc...). Ces documents numérisés peuvent être attachés, visualisés, et le lien entre la PJ et le compte général peut être supprimé le cas échéant.

Le compte se paramètre au moyen des 3 onglets suivants

- Compte général
- Axes analytiques
- Axes reporting

Des boutons permettent de paramétrer

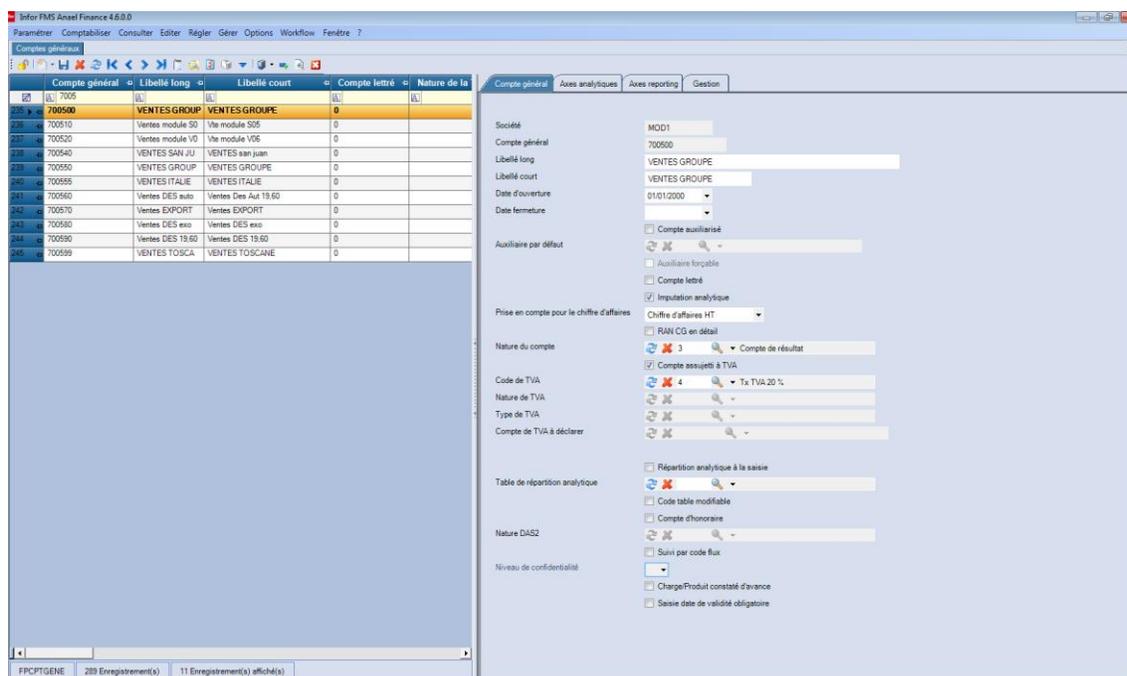
- Les natures autorisées par compte général
- Les imputations analytiques par défaut sur CG
- Le bloc-notes du compte général
- Attacher un fichier
- Visualiser un fichier

Les comptes généraux

- Supprimer un lien entre la pièce jointe et le compte général

Les comptes généraux sont paramétrés par société et mémorisés dans la table FPCPTGENE.

Onglet « Compte général »



- Société
 - Alimenté avec le code de la société de l'environnement
 - Zone protégée
- Compte général
 - 8 car. Maxi – Renseigner le n° du compte en respectant la codification du PCG (Plan Comptable Général) pour répondre aux exigences de l'administration en matière de contrôles fiscaux.
- Libellé long
 - 50 car. Maxi – obligatoire – renseigner le libellé du compte tel que prévu au PCG. C'est le libellé imprimé dans la plupart des éditions et dans le fichier fiscal des écritures comptables
- Libellé court

- 20 car. Maxi – obligatoire – renseigné par défaut avec les 20 premiers caractères du libellé long. C'est le libellé affiché dans la plupart des consultations
 - Date d'ouverture
 - Obligatoire - Renseigner la date sous la forme Jour/mois/année. Impossible de valider la saisie de ce compte sur une pièce dont la date comptable est inférieure à cette date.
 - Date de fermeture
 - Facultative – si renseignée, Impossible de valider la saisie de ce compte sur une pièce dont la date comptable est supérieure à cette date.
 - Compte auxiliaisé
 - Case à cocher. Si elle est cochée, l'imputation d'un tiers sera obligatoire en saisie d'une ligne sur ce compte général
 - Interdiction de cocher cette case sur les comptes de TVA à justifier et de TVA à déclarer (voir Nature de TVA plus bas)
 - Auxiliaire par défaut
 - Zone accessible si le compte est auxiliaisé - Facultative mais vivement conseillée pour que ce code soit automatiquement alimenté à la saisie de ce compte
 - Auxiliaire forçable
 - Case accessible si le compte est auxiliaisé – éviter de cocher cette case ainsi il sera impossible d'imputer des auxiliaires différents sur le compte et les contrôles CG/auxiliaire seront facilités.
 - Compte lettré
 - Case à cocher pour lettrer le compte. Ce paramètre est géré en lettrage des comptes généraux et dans les RAN de comptabilité générale. En effet, quand le compte est lettrable, les reports à nouveau sont effectués en reconduisant sur N+1 les écritures non lettrées/soldées des comptes à la fin de l'exercice N.
 - Par convention, tous les comptes auxiliaires sont réputés 'lettrés' sans qu'il soit nécessaire de cocher cette case.
 - Cette case doit être cochée sur les comptes de TVA à justifier et de TVA à déclarer (voir nature de TVA)
 - Imputation analytique
 - Case à cocher si la société gère l'analytique et que le compte est suivi en analytique. Si tel est le cas, il faudra cocher les axes gérés dans l'onglet 'axes analytiques'.
 - Si la case est cochée et que les paramètres analytiques de la société le prévoient, le bouton 'natures autorisées par CG' devient accessible.
 - Prise en compte pour le chiffre d'affaires
 - Laisser à blanc si pas de gestion du chiffre d'affaires sinon renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box selon que le compte doit être pris pour calculer le chiffre d'affaires TTC et/ou HT
 - Ne pas prendre en compte
 - Chiffre d'affaires TTC
-

- Chiffre d'affaires HT
 - RAN CG détail
 - Paramètre pris en compte dans les RAN de comptabilité générale. Case à cocher pour reporter le détail des écritures de l'exercice N sur l'exercice N+1.
 - Nature du compte
 - Obligatoire, renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box
 - '1' : Compte de bilan
 - '2' : Compte Hors bilan
 - '3' : Compte de résultat

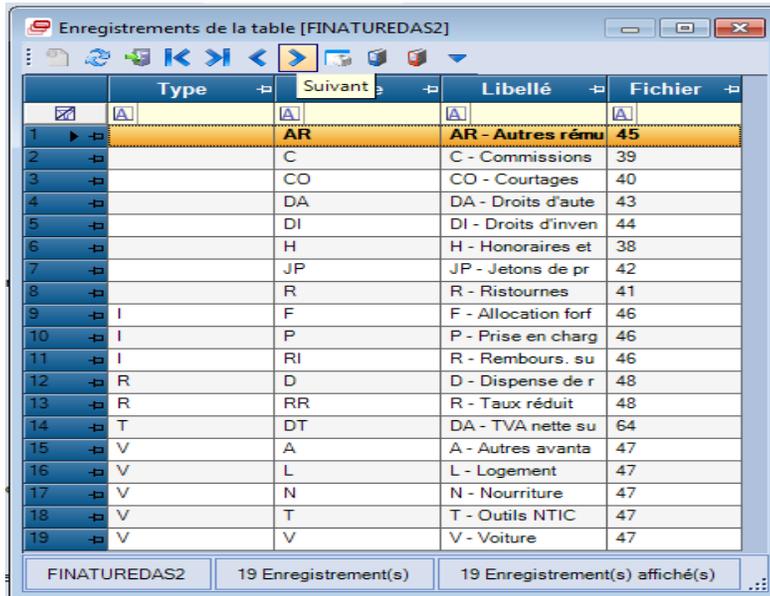
Les comptes de bilan font l'objet de RAN et les comptes de résultat interviennent dans la détermination du résultat lors des RAN
 - Compte assujetti à la TVA
 - Facultatif – case à cocher
 - Cocher la case revient à qualifier le compte général de type HT et donc à obliger la saisie d'un code de TVA sur les lignes contenant ce CG dans les journaux d'achats et de ventes
 - Impossible de cocher la case sur un compte de TVA (racine de compte TVA) et sur les comptes généraux ayant une « Racine de comptes de TVA due intracommunautaire ».
 - Code de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA et, sur les comptes généraux ayant une « Racine de comptes de TVA due intracommunautaire ».
 - Renseigner le code de TVA par défaut qui pourra être différent sur les lignes saisies ou sur les écritures à intégrer en comptabilité s'il répond aux divers contrôles.
 - Facultatif sur les comptes assujettis à la TVA.
 - S'il est renseigné, il sera reconduit par défaut à la saisie des écritures sur ce compte et modifiable, sinon il devra être saisi.
 - Nature de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA et, sur les comptes généraux ayant une « Racine de comptes de TVA due intracommunautaire ».
 - Renseigner avec l'une des valeurs proposées en combo-box en fonction des modules activés dans le paramétrage de la société
-

	Code	Libellé
1	1	Déductible sur immo (s/débit)
2	2	Déductible sur autres B&S (s/débit)
3	3	Collectée(s/ débit)
4	4	TVA à payer
5	5	Autre
6	6	Collectée à justifier (s/encaiss.)
7	7	Collectée à déclarer (s/encaiss.)
8	8	Déductible à justifier (s/encaiss.)
9	9	Déductible à déclarer (s/encaiss.)

FINATTVA 9 Enregistrement(s) 9 Enregistrement(s) affiché(s)

- Type de TVA
 - Obligatoire sur les comptes de TVA, et sur les comptes généraux ayant une « Racine de comptes de TVA due intracommunautaire », excepté les comptes de TVA à payer.
Renseigner le régime avec l'une des valeurs proposées en combo-box
 - '1' sur facture (s/débit)
 - '2' sur encaissement
- Compte de TVA à déclarer
 - Obligatoire sur les comptes de TVA à justifier.
 - Renseigner le compte de TVA à déclarer correspondant (à créer préalablement)
- Répartition analytique à la saisie
 - Case à cocher accessible si le compte est à 'imputation analytique'
 - Si la case est cochée, en saisie des écritures, la zone 'table de répartition' sera démasquée dans le tableur des imputations analytiques
- Table de répartition analytique
 - Zone accessible si la case 'répartition analytique' est cochée
 - Possibilité d'associer un code table (préalablement créée) pour alimentation dans le tableur des imputations analytiques à la saisie de ce compte
- Code table modifiable
 - Case accessible si la case 'répartition analytique' est cochée
 - Si le code 'table de répartition' est renseigné et que cette case n'est pas cochée, la table est prépositionnée dans le tableur de saisie analytique
 - Si le code 'table de répartition' est renseigné et que cette case est cochée, la table prépositionnée dans le tableur de saisie analytique sera modifiable pour remise à blanc ou saisie d'un autre code table
 - Si le code 'table de répartition' n'est pas renseigné, alors cette case doit être cochée
- Compte d'honoraire
 - Cocher les comptes entrant dans la déclaration DAS2 (honoraires, commissions, ...)

- Nature DAS2
 - Obligatoire si la case 'compte d'honoraire' est cochée, permet de déclarer le compte dans la rubrique adéquate lors de la déclaration DAS2
 - Choisir parmi les valeurs proposées en combo-box



	Type	Suivant	Libellé	Fichier
1		AR	AR - Autres rému	45
2		C	C - Commissions	39
3		CO	CO - Courtages	40
4		DA	DA - Droits d'aute	43
5		DI	DI - Droits d'inven	44
6		H	H - Honoraires et	38
7		JP	JP - Jetons de pr	42
8		R	R - Ristournes	41
9	I	F	F - Allocation forf	46
10	I	P	P - Prise en charg	46
11	I	RI	R - Rembours. su	46
12	R	D	D - Dispense de r	48
13	R	RR	R - Taux réduit	48
14	T	DT	DA - TVA nette su	64
15	V	A	A - Autres avanta	47
16	V	L	L - Logement	47
17	V	N	N - Nourriture	47
18	V	T	T - Outils NTIC	47
19	V	V	V - Voiture	47

- Suivi par code flux
 - Cocher la case pour autoriser la saisie d'un code flux.
 - Le code flux est facultatif, sauf éventuellement en saisie des écritures par l'intermédiaire des guides de saisie. En effet, quand le guide (entête et/ou ligne) demande la saisie d'un code flux, celui-ci devient obligatoire sur les comptes suivis par code flux.
- Niveau de confidentialité
 - Zone protégée - Non gérée
- Charge/produit constaté d'avance
 - Zone accessible sur les CG de nature de compte '3 = résultat' – facultative
 - Information gérée dans le module des 'CCA – charges constatées d'avance'
 - Cocher la case pour avoir accès aux dates de début et de fin de validité de la charge (ou du produit)
- Saisie des dates de validité obligatoire
 - Facultatif - Quand la case précédente est cochée, la fenêtre permettant de saisir les dates début et fin de validité s'ouvre systématiquement à la saisie de ce CG.
 - Si cette case est cochée, l'utilisateur doit obligatoirement saisir les dates pour valider la fenêtre et poursuivre la saisie
 - Si cette case n'est pas cochée, l'utilisateur peut
 - Saisir des dates de validité, valider la fenêtre (avec les dates saisies) et poursuivre la saisie

- Ne pas saisir de date de validité, valider la fenêtre pour poursuivre la saisie et les dates de validité sont alors automatiquement alimentées avec les dates de début et fin de la période comptable de la pièce.

Passer à l'onglet suivant ou cliquer sur 'Enregistrer' pour valider la création du CG.

Les boutons

Les deux boutons suivants  sont accessibles uniquement si le CG est suivi en analytique :

- Les natures autorisées par compte général
- Les imputations analytiques par défaut sur CG

Le bouton « bloc-notes du compte général »  est accessible pour mettre à jour des notes sur le compte général.

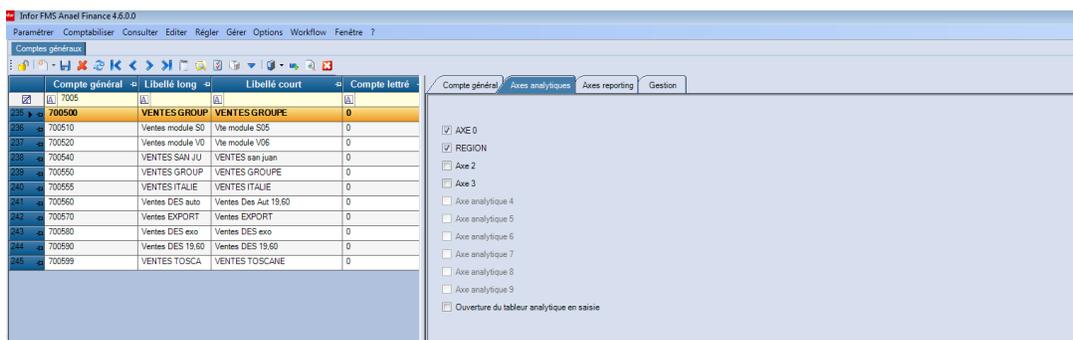
L'affichage de ces trois boutons  est conditionné. Ils sont accessibles sous certaines conditions, c'est à dire en fonction de la valeur de la zone « Mise à jour des pièces jointes autorisée » de la société courante (Onglet LAD/GED) :

- Attacher un fichier
 - Visualiser un fichier
 - Supprimer un lien entre la pièce jointe et le compte général
-

Onglet « Axes analytiques »

Principe

La mise à jour de cet onglet est **obligatoire** pour valider un compte à imputation analytique. Seuls les axes gérés dans la société, avec leur libellé, sont accessibles en mise à jour.



Contrôle de zones

Zones Axe 0 à 9 :

Cocher les ou les axes groupe qui doivent être alimentés lors de la saisie comptable du compte général. Le libellé correspondant à chaque axe est affiché.

Ouverture du tableur analytique en saisie : Zone facultative. Cette zone est exploitée en saisie des écritures. L'intégration des écritures est exclue de ce principe. Deux cas de figure se présentent :

- **Si cette zone n'est pas cochée**, alors en saisie des écritures, si toutes les imputations analytiques du compte général sont valides, le tableur analytique ne s'affiche pas. On peut valider directement le compte général dans FMRESERVE. Toutefois, si les imputations analytiques ne sont pas valides, ou sont incomplètes sur le CG, le tableur analytique sera affiché afin de procéder aux modifications nécessaires.
- **Si cette zone est cochée**, alors en saisie des écritures, le tableur analytique s'affiche systématiquement, que les imputations analytiques soient valides, invalides, ou incomplètes.

Remarque : Sauf cas particulier mis en évidence lors de l'analyse d'implantation, il est vivement conseillé de gérer le même nombre d'axes sur tous les CG à imputation analytique, au moins ceux pour lesquels il existe des croisements, pour assurer la cohérence des résultats.

Passer à l'onglet suivant ou cliquer sur 'Enregistrer' pour valider la création du CG.

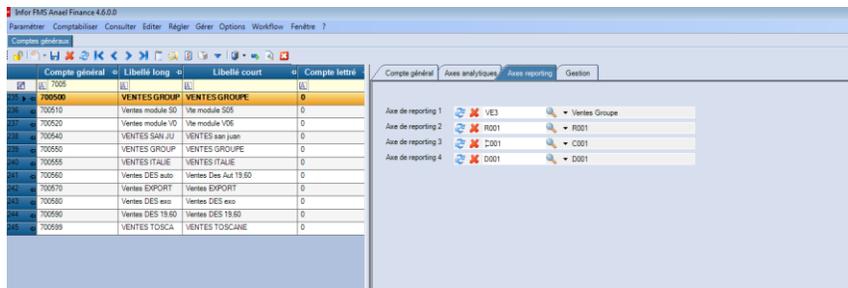
Onglet “Axes reporting”

Cet onglet est facultatif.

Les comptes de reporting sont exploités dans l’option ‘Edition des balances sur axes reporting’. Cette édition permet de restituer tout ou partie de la balance générale par N° de compte reporting et non plus par n° de compte général, soit 4 présentations différentes (une par axe de reporting).

Pour paramétrer les axes de reporting, il faut avoir créé préalablement les comptes de reporting nécessaires.

- Menu Paramétrer → Paramètres généraux → 4 options « Comptes axe reporting 1 à 4 » : Les comptes ‘axe reporting’ sont constitués d’un code sur 10 car. et d’un libellé.



- Associer le n° de compte reporting par axe géré. Seuls les comptes ayant un axe de reporting sont pris en compte dans l’édition de la balance reporting.

Cliquer sur ‘Enregistrer’ pour valider la mise à jour.

Bouton « Natures autorisées »

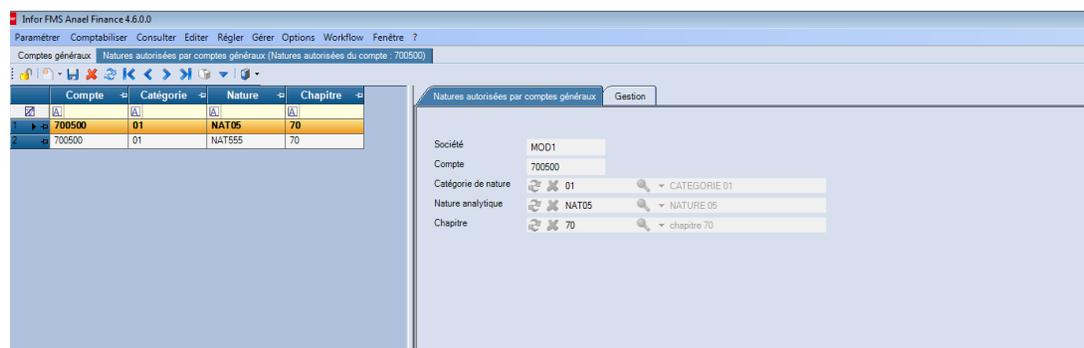
Valider la création du compte général pour pouvoir lui associer les natures autorisées.



Ce bouton est accessible si les paramètres analytiques de la société gèrent l'option « comptes généraux liés à la table des nature » et si le CG est avec « imputations analytiques » cochée.

Dans ce cas, seules les natures renseignées dans cette table seront autorisées à la saisie de ce CG. Il convient donc de renseigner par CG toutes les natures (et chapitres si gestion des chapitres) autorisées avec ce CG.

Ces autorisations sont stockées dans la table FPNATAUTO CG.



- Société/compte
 - Zones protégées, alimentées avec les informations du compte mis à jour
- Catégorie de nature
 - Renseigner la catégorie de nature correspondante, des natures de catégories différentes pouvant être saisis sur le CG en fonction des axes gérés par ce CG
- Nature analytique
 - Renseigner la nature correspondante. Elle doit exister dans la catégorie de nature saisie
- Chapitre
 - Si gestion des chapitres, renseigner le chapitre. Il doit exister dans la catégorie de nature saisie

Enregistrer et répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Bouton « Imputations analytiques par défaut des comptes généraux »

Valider la création du compte général pour pouvoir lui associer les imputations analytiques par défaut.



Principe

Ce bouton est accessible sur tous les comptes généraux suivis en analytique, qu'ils soient créés sur la société modèle ou la société d'exploitation. L'objectif de cette table est d'associer des imputations analytiques par défaut sur le CG qui seront exploitées en saisie des écritures, et en intégration des écritures.

Ces imputations analytiques par défaut sont stockées dans la table FPCPTGANA.

Ces imputations analytiques peuvent être paramétrées par axe analytique, et concernent les natures/chapitres (si géré) et/ou les centres d'imputations analytiques.

Si les natures analytiques et les chapitres sont créés dans la société modèle, dans ce cas dans la table FPCPTGANA de la société modèle, il est possible de lier les comptes généraux avec les natures/chapitres par défaut. Ce paramétrage est alors valable pour toutes les sociétés dépendantes.

Cependant, il est possible de modifier la table FPCPTGANA dans les sociétés d'exploitation pour compléter le lien CG/centre d'imputation ou même pour modifier le lien CG/nature/chap.

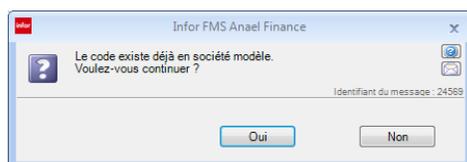
Cette dérogation de la table FPCPTGANA dans la société d'exploitation est possible uniquement si la zone « Imputation analytique du CG modèle modifiable » est cochée dans la société d'exploitation (zone CMODIMP de FPGENERAL).

La maintenance (création/modification/suppression) des enregistrements dans la table des « Imputations analytiques par défaut sur CG » (table FPCPTGANA) repose sur les principes suivants :

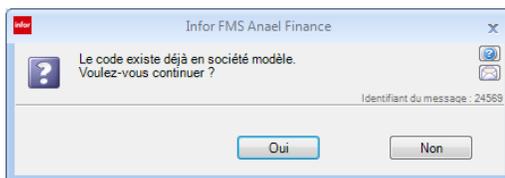
- **Si le compte général existe dans la société d'exploitation** (Accès du Plan comptable = D ou S) et qu'il est suivi en analytique, alors l'enregistrement de la table FPCPTGANA est créé sur la société d'exploitation.
- **Si le compte général existe dans la société Modèle** (Accès du Plan comptable = M ou D), et qu'il est suivi en analytique, et si :
 - o La zone « Imputation analytique du CG modèle modifiable » n'est pas cochée sur la société d'exploitation, alors les « imputations analytiques par défaut sur CG » ne sont pas modifiables sur la société d'exploitation. Seules les imputations analytiques par défaut en provenance de la société modèle sont affichées, sans mise à jour

possible sur la société d'exploitation. Le bouton « Nouveau » n'est pas accessible sur la table FPCPTGANA dans la société d'exploitation. L'accès de cette table est identique à celui des comptes généraux c'est-à-dire « Modèle ».

- La zone « Imputation analytique du CG modèle modifiable » est cochée sur la société d'exploitation, alors la table FPCPTGANA a un accès « les deux » (D) d'office. Les dérogations sur les imputations analytiques sur CG sont alors possibles dans la société d'exploitation. Le bouton « Nouveau » est alors accessible sur la table FPCPTGANA dans la société d'exploitation. Dans ce cas,
 - Si des imputations analytiques par défaut existent sur le CG dans la société d'exploitation, elles sont affichées sinon, le traitement affiche l'enregistrement en provenance de la société Modèle, avec la possibilité de déroger au paramétrage sur la société d'exploitation.
 - Le bouton « **Dupliquer** » permet de dupliquer les imputations analytiques par défaut de la société Modèle, puis de les compléter (ou de les modifier) dans la société d'exploitation. Le bouton « Dupliquer » est accessible uniquement si des imputations analytiques par défaut existent sur le CG dans la société Modèle. Lors de la validation, un message s'affiche :



- Un enregistrement est alors créé sur le CG dans la société d'exploitation. Si aucune imputation analytique n'est modifiée, alors un enregistrement est créé sur la société d'exploitation, identique à celui de la société modèle.
 - Le bouton « **Nouveau** » permet de créer des imputations analytiques par défaut sur la société d'exploitation (sans tenir compte des imputations analytiques par défaut sur le CG en provenance de la société Modèle). Toutes les imputations analytiques sont à blanc, il faut alors les compléter dans la société d'exploitation. Toutefois, si des imputations analytiques existent sur le CG dans la société modèle, lors de la validation, le message suivant s'affiche :



- Un enregistrement est alors créé sur le CG dans la société d'exploitation.
- Dans tous les cas, si on quitte sans valider, aucun enregistrement ne sera créé dans la société d'exploitation.

Contrôles de zones

Société : zone non accessible. Elle correspond à la société dans laquelle les imputations analytiques par défaut sont enregistrées sur le compte général (Société modèle, ou société d'exploitation, ou société indépendante).

Compte : zone non accessible. Compte général sur lequel les imputations analytiques par défaut sont affectées.

Centre d'imputation 0 : zone facultative. Si renseigné, le centre d'imputation doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des centres d'imputations.

Nature 0 : zone facultative. Si renseignée, la nature analytique doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des natures analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature (même TCATEGNAT dans FPACANA005), la nature0 est reconduite dans la nature des autres axes qui ont la même catégorie de nature.

Chapitre 0 : zone facultative (si les chapitres gérés dans la société). Si renseigné, le chapitre analytique doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des chapitres analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature (même TCATEGNAT dans FPACANA005), le chapitre0 est reconduit dans le chapitre des autres axes qui ont la même catégorie de nature.

Nature/chapitre 0 forçable : Case à cocher. Facultative. Zone exploitée en saisie des écritures, en saisie avec pioche. Non exploitée en intégration et mise à jour des écritures.

- Si cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 0 peuvent être forcées en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc accessibles en modification dans le tableur analytique.
- Si non cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 0 ne sont pas forcables en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc protégées dans le tableur analytique.

Si les axes sont de même catégorie de nature, et si la zone « Nature/chapitre forçable » est cochée sur le premier axe analytique, cette même zone est cochée sur les autres axes qui ont la même catégorie de nature. Même principe si zone décochée.

Centre d'imputation 1 : zone facultative. Si renseigné, le centre d'imputation doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des centres d'imputations.

Nature 1 : zone facultative. Si renseignée, la nature analytique doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des natures analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature, la nature0 est reconduite dans la nature1.

Chapitre 1 : zone facultative (si les chapitres gérés dans la société). Si renseigné, le chapitre doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des chapitres analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature, le chapitre0 est reconduit dans le chapitre1.

Nature/chapitre1 forçable : Case à cocher. Facultative. Zone exploitée en saisie des écritures, en saisie avec pioche. Non exploitée en intégration et mise à jour des écritures.

- Si cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 1 peuvent être forcées en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc accessibles en modification dans le tableur analytique.
- Si non cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 1 ne sont pas forcables en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc protégées dans le tableur analytique.

Si les axes sont de même catégorie de nature, et si la zone « Nature/chapitre forçable » est cochée sur le premier axe analytique, cette même zone est cochée sur l'axe1 également. Même principe si zone décochée.

Centre d'imputation 2 : zone facultative. Si renseigné, le centre d'imputation doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des centres d'imputations.

Nature 2 : zone facultative. Si renseignée, la nature analytique doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des natures analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature, la nature0 est reconduite dans la nature2.

Chapitre 2 : zone facultative (si les chapitres gérés dans la société). Si renseigné, le chapitre doit être valide, c'est-à-dire exister dans la table des chapitres analytiques. Si les axes sont de même catégorie de nature, le chapitre0 est reconduit dans le chapitre2.

Nature/chapitre2 forçable : Case à cocher. Facultative. Zone exploitée en saisie des écritures, en saisie avec pioche. Non exploitée en intégration et mise à jour des écritures.

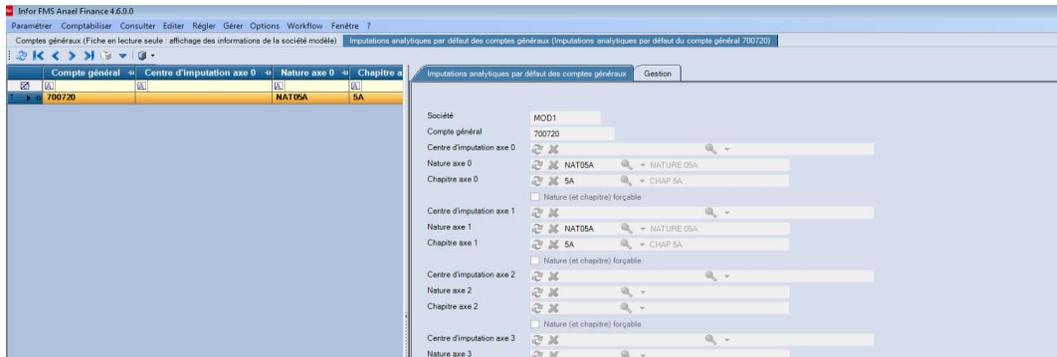
- Si cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 2 peuvent être forcées en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc accessibles en modification dans le tableur analytique.
- Si non cochée, alors la zone « nature » et « chapitre » (si géré) de l'axe 2 ne sont pas forcables en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Ces deux zones sont donc protégées dans le tableur analytique.

Si les axes sont de même catégorie de nature, et si la zone « Nature/chapitre forçable » est cochée sur le premier axe analytique, cette même zone est cochée sur l'axe2 également. Même principe si zone décochée.

Etc.... jusqu'à axe 9.

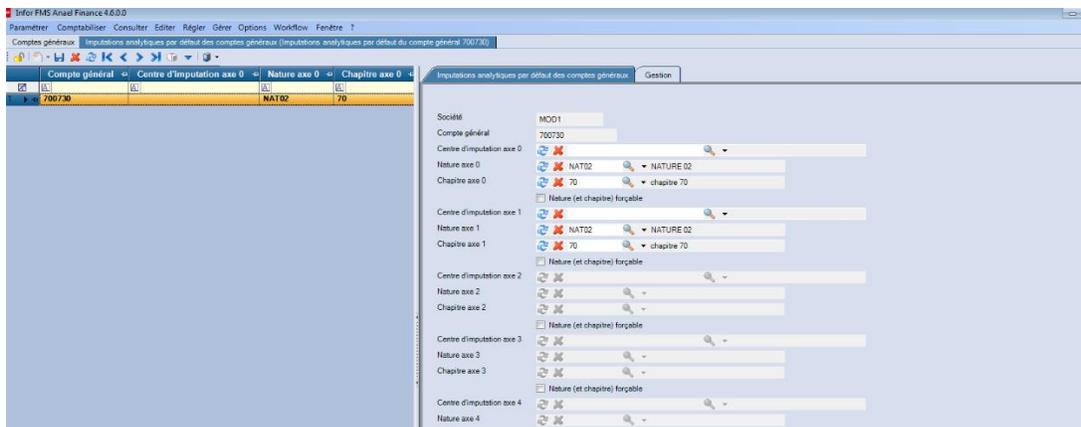
Exemples

- a) « Imputation analytique du CG modèle modifiable » non cochée sur la société d'exploitation, et CG créé dans la société Modèle. Le bouton « Nouveau » n'est pas accessible sur la table FPCPTGANA dans la société d'exploitation :

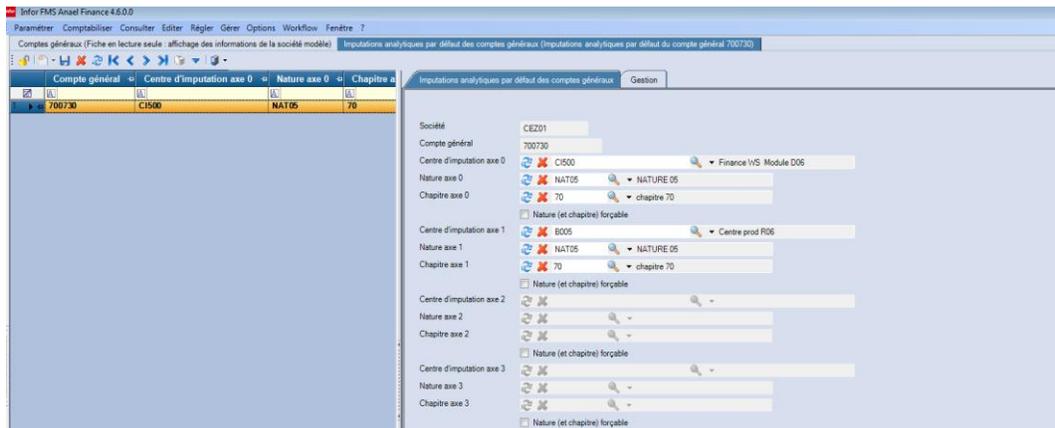


- b) « Imputation analytique du CG modèle modifiable » cochée sur la société d'exploitation, et CG créé dans la société Modèle. Le bouton « Nouveau » est accessible sur la table FPCPTGANA dans la société d'exploitation.

- Affichage des « imputations analytiques par défaut sur le CG » en provenance de la société modèle (MOD1 dans notre cas)



- Affichage des « imputations analytiques par défaut sur le CG » créées sur la société fille (CEZ01 dans notre cas)

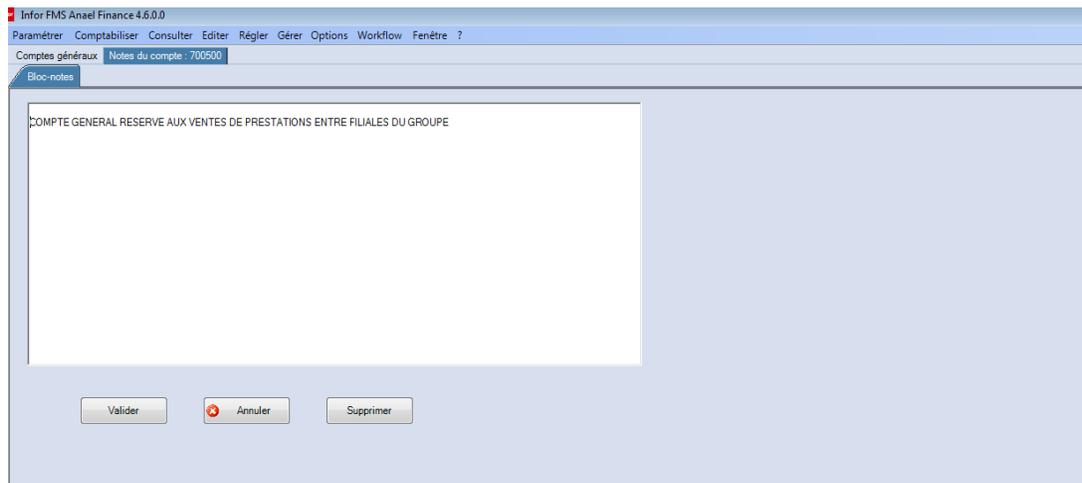


Bouton “Bloc-notes”



- Facultatif

Le bloc-notes des comptes généraux est restitué dans les consultations de comptes généraux et de recherches des écritures. Il est stocké dans la table FPINFOCPTGENE.



- Le bloc-notes est toujours en mise à jour, le fait de cliquer sur le bouton donne accès à la mise à jour
- Saisir le texte et valider le bloc-notes en cliquant sur le bouton ‘Valider’
- Le bouton ‘Supprimer’ permet de supprimer physiquement un bloc-notes existant dans la table FPINFOCPTGENE
- Le bouton ‘Annuler’ équivaut à ‘Fermer’, il permet de quitter la mise en jour sans valider les modifications.

Gestion des pièces jointes sur les comptes généraux

Principe général de la gestion des pièces jointes sur les CG

La gestion des pièces jointes (PJ) permet d'associer un ou plusieurs documents numérisés à un compte général. Les documents attachés au CG peuvent être des documents en format PDF, Word, Excel, Txt, jpeg etc...

Ces documents numérisés peuvent être attachés, visualisés, et le lien entre la PJ et le compte général peut être supprimé le cas échéant. Ces fonctions sont actives en « Maintenance des comptes généraux » sous certaines conditions.

Dès qu'un document numérisé est associé à un compte général, un enregistrement est créé dans une table « lien PJ/compte général » pour mémoriser le lien. Cette table est référencée **FPCPTPJ**, et les enregistrements sont mémorisés par société.

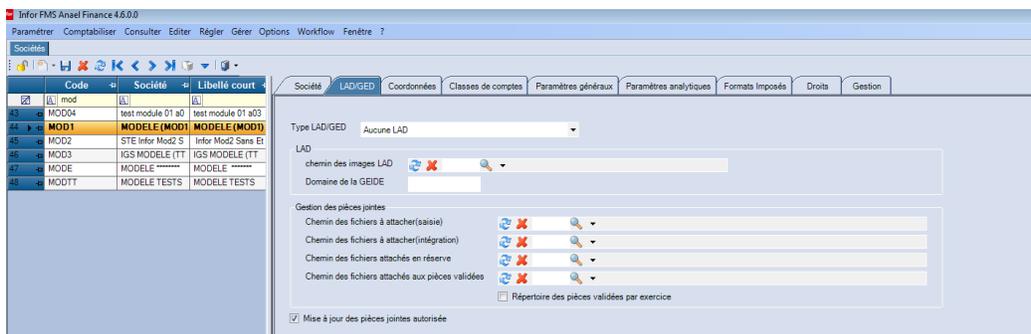
Lors de l'attachement, chaque document associé à un compte général :

- Est déplacé du répertoire « Documents à attacher au CG » vers le répertoire « Documents attachés au CG ».
- Le nom du document numérisé attaché au CG est renommé dans le répertoire des « documents attachés au CG ».
- Fait l'objet d'un enregistrement dans la table des « Liens PJ/Compte général » **FPCPTPJ** afin de tracer le lien.

Société

Pour pouvoir exploiter la gestion des documents dématérialisés en maintenance des comptes généraux, la zone « Mise à jour des pièces jointes autorisée » doit être cochée sur la société courante (Onglet LAG/GED). Cette zone est accessible sur une société indépendante, une société fille (associée à une modèle) ou sur une société modèle

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement si le module 26 « Gestion des documents dématérialisés » est activé dans la clé de licence.



Mise à jour des pièces jointes autorisée :

Cette zone permet d'autoriser la mise à jour des pièces jointes sur les comptes généraux, les comptes de tiers et les RIB tiers sur la société courante.

- Si cette zone est cochée sur la société courante, alors les boutons « Attacher un fichier », « Visualiser un fichier », et « Supprimer un lien » sont accessibles (sous certaines conditions) en maintenance des comptes généraux, des comptes de tiers, et des RIB tiers sur la société courante.
- Si cette zone n'est pas cochée sur la société courante, alors les boutons « Attacher un fichier » et « Supprimer un lien » ne sont pas accessibles en maintenance des comptes généraux, des comptes de tiers et des RIB tiers sur la société courante. Dans le cas d'une société fille rattachée à une société modèle, seul le bouton « Visualiser un fichier » peut être accessible. En effet, ce bouton permet de visualiser un fichier qui a été rattaché sur un compte dans la société modèle par exemple.

Codes chemins

Les documents dématérialisés (ou pièces jointes « PJ ») relatifs aux CG sont mémorisés dans deux répertoires principaux :

- Un répertoire des documents à attacher aux comptes généraux référencé **CGA**
- Un répertoire des documents attachés aux comptes généraux référencé **CGJ**

Ces 2 codes chemins doivent respecter scrupuleusement cette codification. La codification des répertoires/sous-répertoires utilisateurs associés à ces codes chemins reste libre.

Exemples de chemins créés pour toutes les sociétés de l'environnement

CGA \\ Nom_du_serveur\FINANCE\V4R6M0\DEMO\DOCS\Doc CG à attacher

CGJ \\ Nom_du_serveur\FINANCE\V4R6M0\DEMO\DOCS\Doc CG attachés

Maintenance des comptes généraux

Trois nouveaux boutons sont ajoutés en maintenance des comptes généraux.

- Attacher un fichier
- Visualiser un fichier
- Supprimer le lien

L'affichage de ces trois boutons est conditionné. Ces trois boutons sont accessibles sous certaines conditions, c'est à dire en fonction de la valeur de la zone « Mise à jour des pièces jointes autorisée » de la société courante (Onglet LAD/GED) :

- o Si cette zone est cochée sur la société courante, les boutons « Attacher un fichier », « Visualiser un fichier » et « Supprimer un fichier » sont accessibles sur la table des comptes généraux, à condition que l'accès à la table le permette (accès Modèle « M », Société « S » ou les deux).
 - o Si cette zone n'est pas cochée sur la société courante, la mise à jour des pièces jointes n'est pas autorisée sur les comptes généraux. Seul le bouton « Visualiser un fichier » est accessible. Il permet ainsi d'afficher le contenu d'une pièce jointe associée au CG en provenance de la société modèle par exemple. Les boutons « Attacher un fichier » et « Supprimer un lien » sont alors grisés sur la société courante.
- Le traitement tient compte de la gestion des accès à la table de paramétrage des comptes généraux.

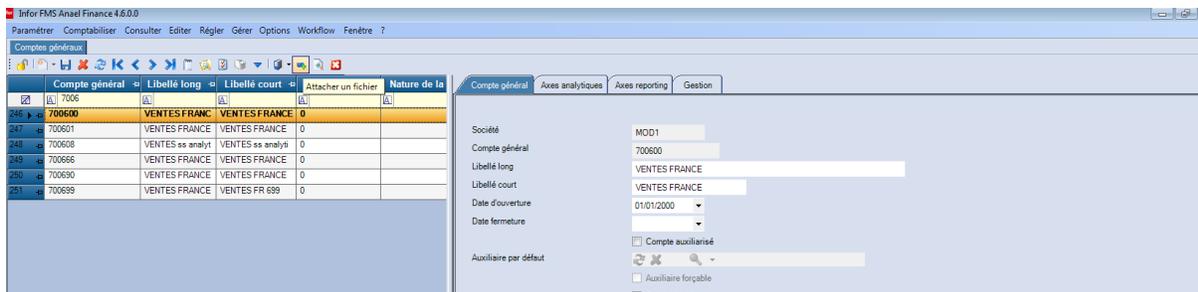
Type d'accès à la table des comptes généraux	Si autorisés sur la société courante, les boutons de « Mise à jour des Pièces Jointes » sont accessibles sur les comptes généraux selon les principes suivants :
M = Modèle	Maintenance sur la Modèle : trois boutons accessibles sur le CG. Maintenance sur la fille : seul le bouton « Visualiser » est accessible sur le CG.
S = Société	Sur la société fille, trois boutons accessibles sur le CG.
D = Les deux	Maintenance sur la Modèle, trois boutons accessibles sur le CG. Maintenance sur la société fille : <ul style="list-style-type: none">➤ Si CG créé sur la société fille : trois boutons accessibles sur le CG➤ Si CG créé sur la modèle : seul le bouton « Visualiser un fichier » est accessible sur le CG. Les deux autres boutons « Attacher » et « Supprimer un lien » ne sont pas accessibles.

Ces trois boutons suivent la gestion des règles de maintenance des comptes généraux.

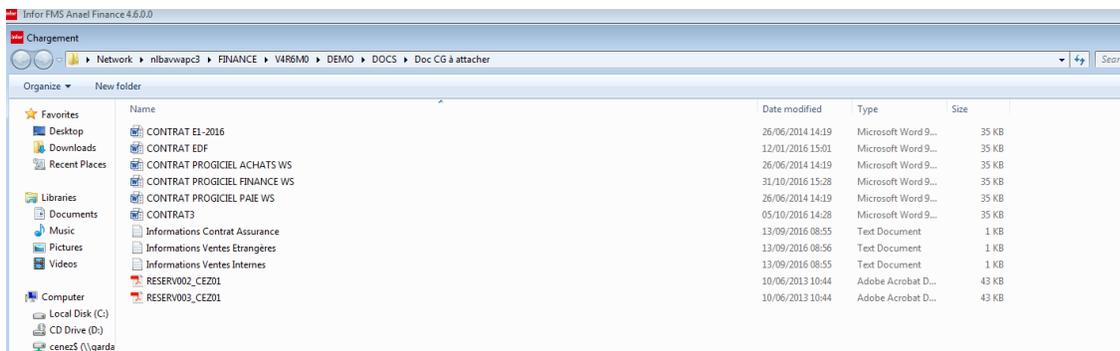
- En mise à jour d'un compte général, les trois boutons sont accessibles (si autorisé).
- En visualisation d'un compte général, seul le bouton « Visualiser fichier » est accessible.

Attacher un fichier

Ce bouton donne accès au répertoire **CGA** « des documents à attacher aux comptes généraux » pour sélectionner un ou plusieurs documents à attacher au compte général sélectionné.



Sélectionner le document à joindre au CG dans le répertoire des « documents à attacher aux comptes généraux » :



Lors de la phase d'attachement, la longueur du chemin et du nom du document est contrôlée comme suit :

La longueur du « nom du fichier joint + extension » doit être inférieure ou égale à 50 caractères alphanumériques. Sinon un message bloquant est affiché lors de la phase d'attachement de la PJ au compte général.



La longueur totale du chemin permettant de trouver un fichier attaché au CG **doit être strictement inférieure à 260 caractères**, sinon il est techniquement impossible de l'exploiter. Cette longueur totale correspond au :

- Répertoires/sous-répertoires en clair définis dans les codes chemin CGA et CGJ (sans raccourci).
- **Et** le nom du document attaché + extension du document
- **Et** les caractères Société_Compte général ajoutés par Anael Finance WS pour les comptes généraux. Ces deux zones sont ajoutées en préfixe dans le répertoire des documents attachés aux comptes généraux.

Société_Compte général_NomfichierAttaché _Extension

- Si la longueur est > ou égale à 260 caractères, un message bloquant est affiché lors de la phase d'attachement de la PJ au compte général.

A la validation :

- Le traitement recherche dans la table des liens PJ/comptes généraux référencée **FPCPTPJ** si cette pièce jointe n'est pas déjà associée au compte général. En effet, deux pièces jointes ayant le même nom ne peuvent pas être attachées à un même compte général. Si c'est le cas, un message bloquant s'affiche « Cette pièce jointe est déjà attachée au compte général ».
- Un enregistrement est créé par document attaché dans la table **FPCPTPJ**. L'enregistrement est constitué de

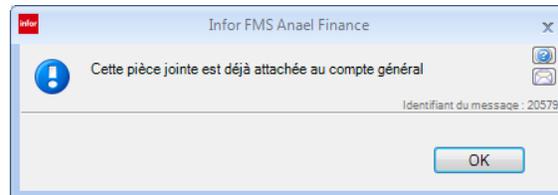
Société_Compte général_NomFichierAttaché_Extension.

Plusieurs documents numérisés peuvent être attachés à un seul compte général.

- Le document numérisé est déplacé du répertoire **CGA** « Documents à attacher aux comptes généraux » vers le répertoire **CGJ** « Documents attachés aux comptes généraux ».
-

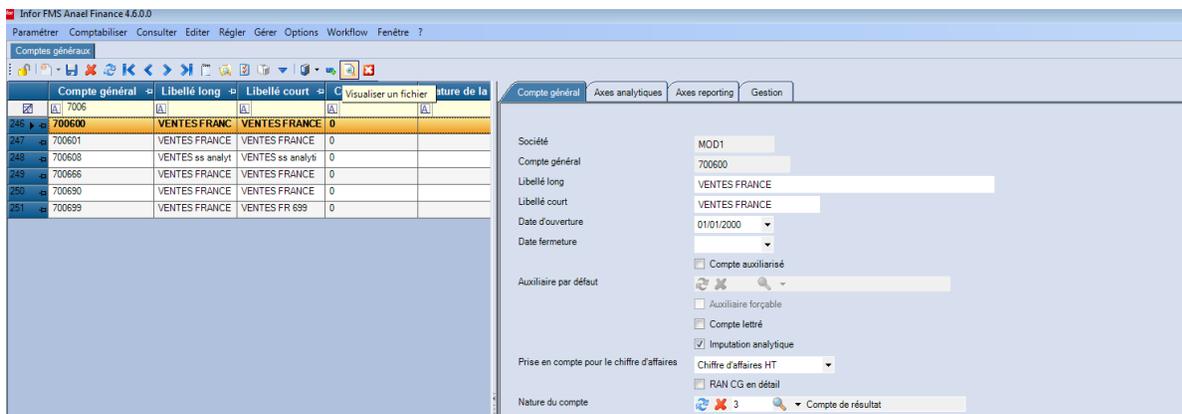
- Dans le répertoire **CGJ** « Documents attachés aux comptes généraux », le document est renommé **Société_Compte général_NomFichierAttaché_Extension**.

Le traitement s'assure que cette pièce jointe n'est pas déjà associée au compte général, en contrôlant la table des liens « PJ/Compte général » référencée **FPCPTPJ**.



Visualiser un fichier

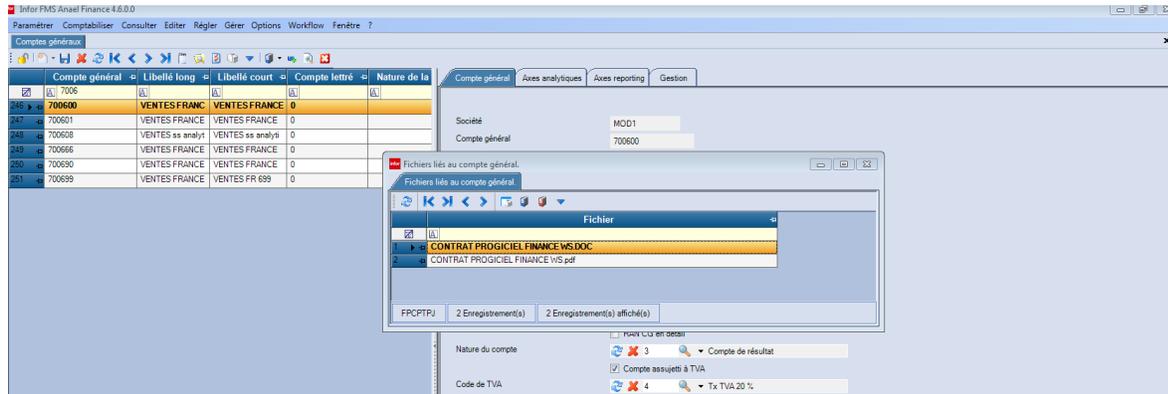
Ce bouton permet d'afficher le document attaché au compte général en provenance de la table **FPCPTPJ**, et du répertoire « Document attachés aux comptes généraux ».



Trois cas de figure se présentent :

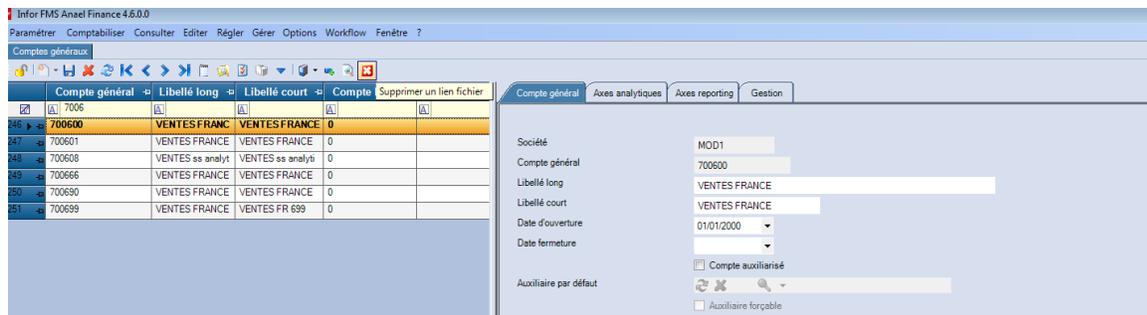
- Si un seul document est attaché au compte général, le contenu de ce document attaché (PDF, Word, Excel, fichier texte, etc...) est directement affiché.
- Si plusieurs documents sont attachés au compte général, la liste des documents attachés est affichée dans une fenêtre. En sélectionnant un des documents dans la liste, le traitement affiche le contenu de ce document attaché.
- Si aucun document n'est attaché au compte général, un message « Aucun fichier n'est attaché à ce compte général » est affiché.

Les comptes généraux



Supprimer le lien

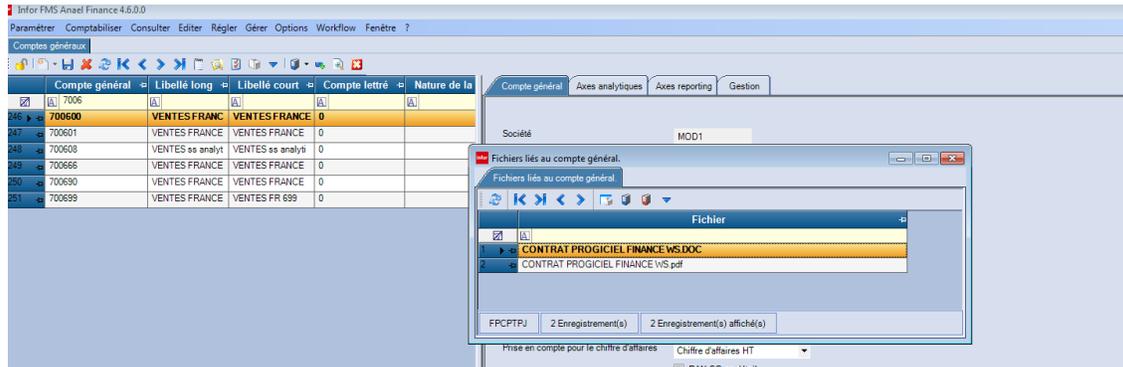
Ce bouton permet de supprimer le lien entre le document attaché et le compte général. Rappelons que ce bouton ne supprime pas le document numérisé, mais uniquement le lien entre le document et le CG.



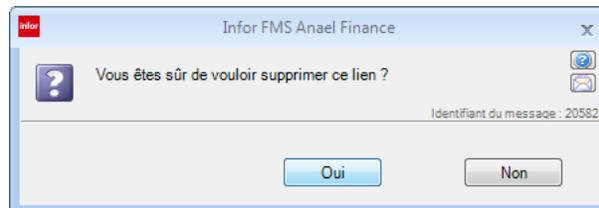
En cliquant sur ce bouton,

- S'il existe un seul document attaché, le lien qui existe dans la table **FPCPTPJ** entre le document numérisé et le compte général est supprimé.
- S'il existe plusieurs documents attachés au compte général, la liste des documents attachés est affichée dans une fenêtre : sélectionner le document à supprimer, double cliquer, puis confirmer la suppression. Le lien qui existe dans la table **FPCPTPJ** entre le document numérisé et le compte général est supprimé.
- Le document numérisé est déplacé du répertoire **CGJ** « Documents attachés aux comptes généraux » vers le répertoire **CGA** « Documents à attacher aux comptes généraux ».

- Le document numérisé est renommé dans le répertoire **CGA**. En effet, le préfixe « Société_Compte général » est supprimé afin de conserver uniquement le NomFichierAttaché_Extension.

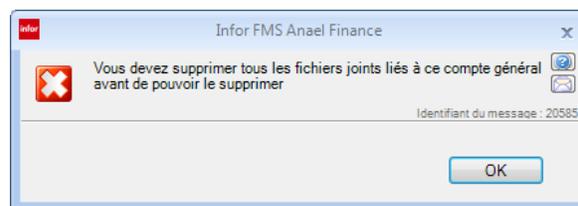


Dans tous les cas, une confirmation de suppression est demandée.



Rappel :

Quand un compte général doit être supprimé du plan comptable, le traitement contrôle qu'aucun document n'est attaché à ce compte général dans la table des liens Pièces jointes/CG référencée FPCPTPJ. Sinon un message bloquant est affiché « Vous devez supprimer tous les fichiers joints liés à ce compte général avant de pouvoir le supprimer ».



Description table des liens « PJ/Comptes généraux » PFCPTPJ

La table des liens entre les « pièces jointes et les comptes généraux » se présente comme suit :

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	Code société	5	Char
TCPTG	Compte général	8	Char
TIMAGE	Nom du document numérisé et extension (sans le code chemin)	50	Char
TUSER RE	USER de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSER MAJ	USER de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		Date

Chapitre 2 Maintenance Exercice / Périodes

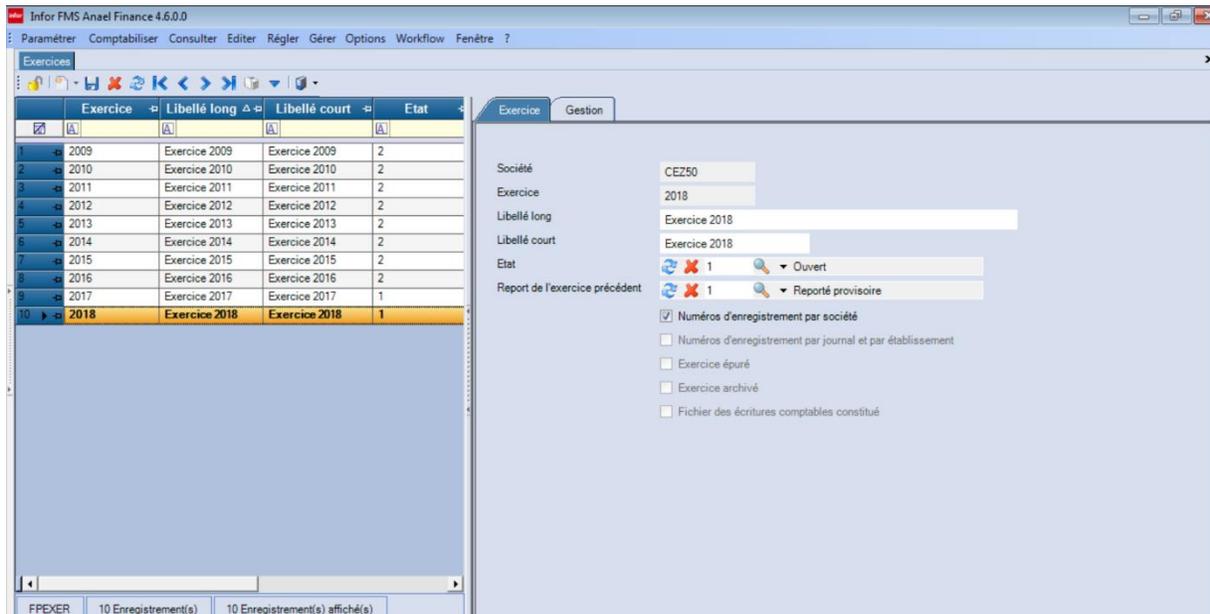
Exercice

Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Exercices

La table des exercices est référencée FPEXER dans ANAEL FINANCE WS.

L'exercice comptable être créé afin de permettre la création des périodes comptables qui lui sont associées. Le code exercice et les périodes comptables sont indispensables pour assurer la saisie des écritures comptables et/ou extracomptables dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS.

La table des exercices se présente comme suit :



The screenshot shows the 'Exercices' management interface in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The main window is titled 'Exercices' and contains a table with the following columns: Exercice, Libellé long, Libellé court, and Etat. The table lists exercises from 2009 to 2018, with the 2018 exercise selected. The configuration panel on the right shows the following details for the selected exercise:

- Société: CEZ50
- Exercice: 2018
- Libellé long: Exercice 2018
- Libellé court: Exercice 2018
- Etat: Ouvert (1)
- Report de l'exercice précédent: Reporté provisoire (1)
- Options:
 - Numéros d'enregistrement par société
 - Numéros d'enregistrement par journal et par établissement
 - Exercice épuré
 - Exercice archivé
 - Fichier des écritures comptables constitué

Contrôle de zones

Société : Cette zone est préchargée par le code société courante. La zone est non modifiable. Les exercices sont toujours créés dans la société d'exploitation, et en aucun cas dans la société modèle.

Exercice : Zone obligatoire. Le code exercice est déclaré sur 5 caractères alphanumériques.

Libellé long : Zone obligatoire. Il faut renseigner le libellé du code exercice. Cette zone est déclarée sur 50 caractères alphanumériques.

Libellé court : Zone obligatoire. Le libellé long est reconduit dans le libellé court de l'exercice. Cette zone est déclarée sur 20 caractères alphanumériques.

Etat :

Cette zone permet de définir l'état de l'exercice comptable. Cette zone est déclarée sur un caractère alphanumérique. Elle est obligatoire. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 : fermé : L'exercice est fermé. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) n'est pas autorisée sur cet exercice. Cet indicateur permet de bloquer tout mouvement comptable sur cet exercice.
- 1 : Ouvert : L'exercice est ouvert. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) est autorisée sur cet exercice ouvert. Toutefois, si l'exercice est marqué « Archivé », la zone « Etat » n'est plus accessible, et il est impossible de rouvrir l'exercice. La zone « Etat » est alors grisée, et non accessible.
- 2 : Clôturé : L'exercice est clôturé. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) n'est plus autorisée sur cet exercice.

Report de l'exercice précédent :

Cette zone correspond à un indicateur des reports de l'exercice précédent. Elle permet de définir si la clôture comptable de l'exercice précédent a été effectuée partiellement (report des RAN tiers uniquement) ou définitivement (Report des RAN tiers et report des RAN de comptabilité générale). Cette zone est déclarée sur un caractère alphanumérique. Elle est obligatoire, et la zone est accessible en modification. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 : Exercice N-1 non reporté :

Aucun report n'a été effectué sur l'exercice précédent (de N sur N+1).

- 1 : Reporté provisoire :

Seuls les RAN tiers ont été effectués sur l'exercice précédent (de N sur N+1). Cette procédure se traduit par l'alimentation des RAN tiers sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code T.

- 2 : Reporté définitivement :

Les RAN tiers et les RAN de comptabilité générale ont été effectués sur l'année précédente (de N sur N+1). Cette procédure se traduit par :

- L'alimentation des RAN tiers sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code T.
- L'alimentation des reports de comptabilité générale sur le journal « d'à Nouveaux » sur la première période comptable de l'exercice N+1, et sous période « + » dans FMJOR (Exemple : Période 202001 sous période +).
- L'alimentation des RAN des comptes généraux sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code G.

Numérotation d'enregistrement par société : Zone facultative.

Cette zone permet d'activer la numérotation annuelle des numéros de documents en saisie des écritures, quel que soit le code journal de comptabilisation, et quel que soit le code établissement. Cette zone est déclarée en case à cocher.

Si cette zone est cochée :

- La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société et sur l'exercice concerné. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).
- La zone « Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement » devient grisée et non renseignée.

Important :

Cette zone peut être modifiée uniquement si aucun enregistrement n'existe dans la table des « Numéros automatiques d'enregistrements » FPNUMAUTOPIECE sur la société et l'exercice sélectionné. Dans le cas contraire, ce message bloquant est affiché : « Mise à jour impossible, il y a des enregistrements dans la table FPNUMAUTOPIECE ! Société : CEZ01 - Exercice : 2020 »

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extract
2021	***	****	0000000	0000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement :

Cette zone permet d'activer la numérotation automatique par journal et par établissement des numéros de documents en saisie des écritures. Les journaux doivent avoir la zone « Numérotation automatique de document » cochée. La zone « Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement » est déclarée en case à cocher.

Si cette zone est cochée :

- La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société, l'exercice, par journal et par établissement. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).
- La zone « Numérotation d'enregistrement par société » devient grisée et non renseignée.

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extractpt
2021	60	0001	0000000	0000000
2021	60	0002	0000000	0000000
2021	70	0001	0000000	0000000
2021	70	0002	0000000	0000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Important :

Si aucune des deux zones « **Numérotation d'enregistrement par société** » ou « **Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement** » n'est cochée sur l'exercice, dans ce cas, la numérotation automatique de documents est définie au niveau du journal de comptabilisation. En saisie des écritures, saisie avec pioche et intégration des écritures, le compteur automatique de document s'incrémente par Société /Exercice /Journal de comptabilisation.

Les journaux doivent avoir la zone « Numérotation automatique de document » cochée (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Journaux).

La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société, l'exercice, et par journal. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extractpt
2021	70	****	0000000	0000000
2021	60	****	0000000	0000000
2021	80	****	0000000	0000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Exercice épuré : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement par le traitement d'épuration d'un exercice clos.

- Si cette zone n'est pas cochée, cet exercice comptable n'a fait l'objet d'aucune épuration dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS. Tous les mouvements comptabilisés sur cet exercice (comptables, extracomptables, et analytiques) peuvent être restitués en Consultation et en Edition.
- Si cette zone est cochée, cet exercice comptable a été épuré dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS. Les mouvements comptabilisés sur cet exercice épuré (comptables, extracomptables, et analytiques) ne peuvent plus être restitués en Consultation et en Edition.

Exercice archivé : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement par le traitement d'archivage d'un exercice.

- Si cette zone n'est pas cochée, cet exercice comptable n'a fait l'objet d'aucun archivage comptable.
- Si cette zone est cochée, cet exercice comptable a fait l'objet d'un archivage comptable. L'exercice est donc clôturé, et plus aucun mouvement comptable ne peut être modifié sur cet exercice. Pour rappel, l'archivage d'un exercice :
 - o Génère un fichier de sortie au format .Txt composé de l'ensemble des mouvements comptables comptabilisés sur l'exercice concerné en provenance de FMJOR.
 - o Génère un fichier de sortie au format .Txt composé des taux de TVA associés à chaque code TVA alimenté sur les écritures comptables de FMJOR.
 - o Marque tous les enregistrements de l'exercice par le code « A » dans le marquage 4 de FMJOR.

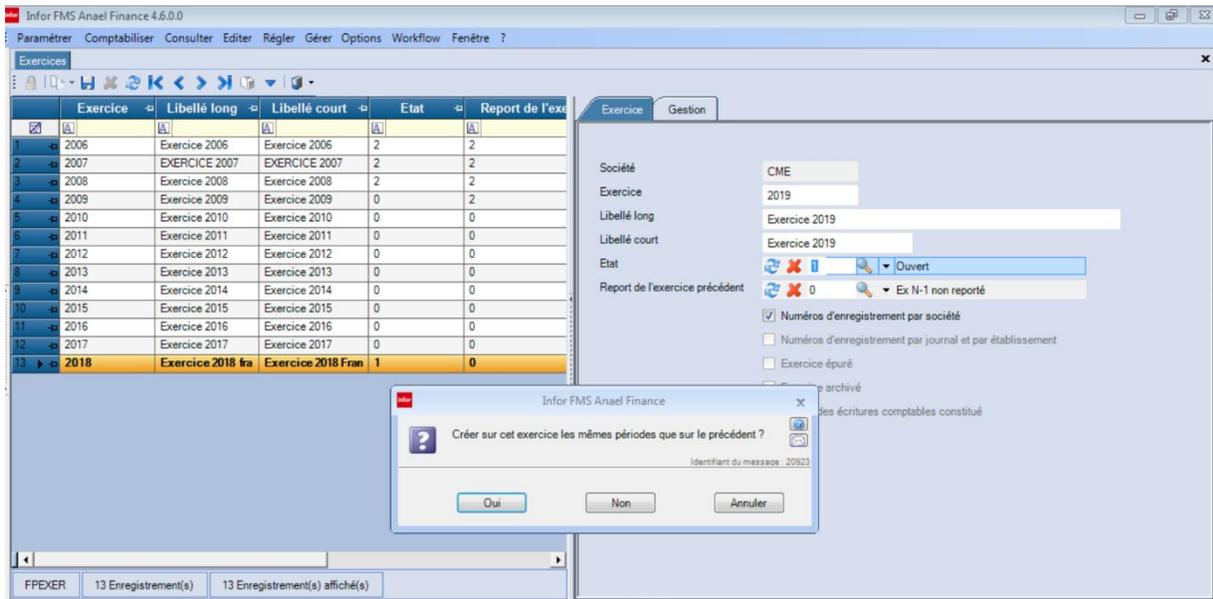
Fichier des écritures comptables constitué : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement lors de la génération du « Fichier fiscal des écritures » (FEC)

- Si cette zone n'est pas cochée, aucun « fichier fiscal des écritures » (FEC) n'a été généré sur cet exercice, et sur cette société.
 - Si cette zone est cochée, le fichier des écritures comptables (FEC) a été généré sur l'exercice de cette société. Le fichier FEC peut être reconstitué plusieurs fois sur l'exercice de la société, mais un message d'alerte est alors affiché lors de la génération du FEC « Le fichier des écritures comptables de la société a déjà été effectué, voulez-vous recommencer ? O/N »
-

D'autre part, lors de la création d'un code Exercice dans ANAEL FINANCE WS, il est possible de créer automatiquement les périodes comptables sur cet exercice, à partir des périodes de l'exercice précédent. Le message suivant est affiché : « Créer sur cet exercice les mêmes périodes que sur le précédent ? »

L'écran se présente comme suit :



- Si OUI, l'exercice est créé, et le programme duplique les périodes de l'exercice précédent en modifiant automatiquement le code exercice de la période, ainsi que les dates comptables correspondant à l'amplitude de chaque période.
- Si NON, l'exercice est créé, mais les périodes comptables de l'exercice ne sont pas créées automatiquement. Elles doivent être créées manuellement par l'utilisateur.
- Si « ANNULER », le traitement s'arrête, et se repositionne en maintenance de la création de l'exercice en cours.

Périodes

Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Périodes

La table des périodes est référencée FPERIODE dans ANAEL FINANCE WS. Chaque période comptable est toujours associée à un seul exercice comptable.

The screenshot shows the 'Périodes' table in the Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0 application. The table has columns for 'Exercic', 'Période', 'So', 'Date de dé', 'Date de fin', and 'Période clôturée'. The row for period 201801 is highlighted in yellow. To the right, the 'Gestion' panel shows configuration details for the selected period.

Exercic	Période	So	Date de dé	Date de fin	Période clôturée
201704			01/04/2017	30/04/2017	0
201705			01/05/2017	31/05/2017	0
201706			01/06/2017	30/06/2017	0
201707			01/07/2017	31/07/2017	0
201708			01/08/2017	31/08/2017	0
201709			01/09/2017	30/09/2017	0
201710			01/10/2017	31/10/2017	0
201711			01/11/2017	30/11/2017	0
201712			01/12/2017	31/12/2017	0
2018	201801		01/01/2018	31/01/2018	1
201802			01/02/2018	28/02/2018	0
201803			01/03/2018	31/03/2018	0
201804			01/04/2018	30/04/2018	0
201805			01/05/2018	31/05/2018	0
201806			01/06/2018	30/06/2018	0
201807			01/07/2018	31/07/2018	0
201808			01/08/2018	31/08/2018	0
201809			01/09/2018	30/09/2018	0
201810			01/10/2018	31/10/2018	0
201811			01/11/2018	30/06/2019	0
201812			01/07/2019	30/11/2019	0

Configuration panel details for period 201801:

- Société: CME
- Période: 201801
- Sous période:
- Date de début: 01/01/2018
- Date de fin: 31/01/2018
- Période clôturée
- Exercice: 2018 (Exercice 2018 france)
- Libellé long: Janvier 2018 lib long
- Libellé court: Janvier 2018
- Nombre de jours: 31

La table des périodes se présente comme suit :

Les périodes peuvent être créées de deux manières :

- Manuellement par le bouton « NOUVEAU » ou « DUPLIQUER » : dans ces conditions, un contrôle est effectué sur chaque période afin de s'assurer qu'elles sont toutes consécutives au sein d'un même exercice.
- Automatiquement lors de la création d'un exercice. En effet, lors de la création d'un exercice, le programme affiche le message suivant : « Créer sur cet exercice les mêmes périodes que sur le précédent ? ». Voir le principe dans le paramétrage des « Exercices ».

D'autre part, un exercice ne peut pas dépasser 23 mois calendaires dans ANAEL FINANCE WS V4R6. En effet, un contrôle est effectué entre le 1^{er} jour de la première période de l'exercice, et le dernier jour de la dernière période de l'exercice. Ce contrôle est effectué en création de période, et en modification des dates comptables de la dernière période de l'exercice.

Exercice	Période	So	Date de début	Date de fin	Période clôturée
201709			01/09/2017	30/09/2017	0
201710			01/10/2017	31/10/2017	0
201711			01/11/2017	30/11/2017	0
201712			01/12/2017	31/12/2017	0
201801			01/01/2018	31/01/2018	1
201802			01/02/2018	28/02/2018	0
201803			01/03/2018	31/03/2018	0
201804			01/04/2018	30/04/2018	0
201805			01/05/2018	31/05/2018	0
201806			01/06/2018	30/06/2018	0
201807			01/07/2018	31/07/2018	0
201808			01/08/2018	31/08/2018	0
201809			01/09/2018	30/09/2018	0
201810			01/10/2018	31/10/2018	0
201811			01/11/2018	30/06/2019	0
201812			01/07/2019	30/11/2019	0

Contrôle de zones

Société : Cette zone est préchargée par le code société courante. La zone est non modifiable. Les exercices sont toujours créés dans la société d'exploitation, et en aucun cas dans la société modèle.

Période : Zone obligatoire. La période est déclarée sur 6 caractères constitués de nombres afin de faciliter les tri dans les restitutions d'ANAEL FINANCE WS. S'assurer que les périodes sont bien créées en ordre croissant au sein d'un même exercice. (Exemple : 202001, 202002, 202003 etc...), d'un exercice à l'autre.

Sous-période : Zone facultative. La sous-période est déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Cette zone permet de créer une période supplémentaire pour les besoins d'arrêté mensuel ou trimestriel. (Exemple : 202001 sous période A, 202001 sous période B)

Date de début : Zone obligatoire. Cette zone est déclarée en format date. Elle définit la date de début de la période, et doit être consécutive à la date de fin de la période précédente. Si la période correspond à la première période de l'exercice, la date de début doit être consécutive à la date de fin de la dernière période de l'exercice précédent.

Date de fin : Zone obligatoire. Cette zone est déclarée en format date. Elle permet de définir la date de fin de la période. Elle ne peut pas être strictement inférieure à la date de début de période. Si la date de fin de période est différente de la date de fin de mois, un message est affiché.

Période clôturée : Zone facultative. Cette zone est déclarée en case à cocher. Cette zone permet de clôturer une période comptable afin d'empêcher la saisie d'écritures comptables sur cette période. La clôture de période peut être effectuée :

- Manuellement par l'utilisateur en cochant la zone, ou
- Par la clôture de période dans le menu de clôture (Menu Gérer / Clôtures / Période).

Les périodes doivent être clôturées de manière chronologique, ce qui signifie que toutes les périodes précédentes doivent être clôturées sur l'exercice en cours, et les exercices précédents. Sinon un message bloquant s'affiche : « Les périodes antérieures ne sont pas clôturées ».

Une période peut être clôturée dès lors qu'il n'existe aucune écriture comptable en attente de comptabilisation sur cette période en réserve (FMRESERVE) de la saisie des écritures, la saisie avec pioche, dans le brouillard ou en intégration des écritures.

Exercice : Zone obligatoire. Le code exercice doit exister dans la table des exercices. Une période peut être associée à un seul exercice.

Libellé long : Zone obligatoire. Il faut renseigner le libellé long de la période. Cette zone est déclarée sur 50 caractères alphanumériques.

Libellé court : Zone obligatoire. Le libellé long est reconduit dans le libellé court de la période. Cette zone est déclarée sur 20 caractères alphanumériques.

Nombre de jours : Cette zone est obligatoire sur les périodes principales. Elle correspond au nombre de jours calendaires de la période (Exemple : 30 jours, 31 jours). Cette valeur est exploitée dans l'Analyse Clients pour le calcul du ratio « Nombre de jours de vente en cours ».

Important :

Modification des dates début et fin d'une période : la modification des dates de début et date de fin sur une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR), ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS .

Modification du code exercice sur une période : la modification du code exercice associé à une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR), ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS .

Suppression d'une période : la suppression d'une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR) ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS.

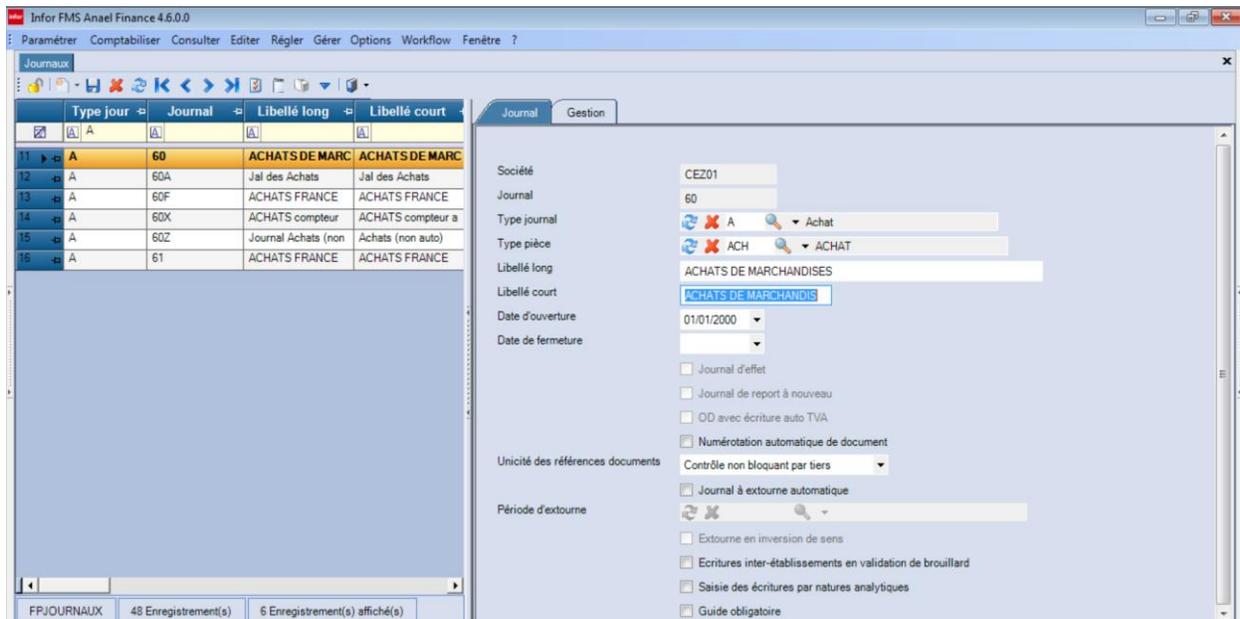
Chapitre 3 Les journaux

Paramétrage

Le paramétrage des journaux définit l'organisation et les principales règles d'enregistrement des écritures comptables dans la base de données (en interactif ou en batch).

Selon l'organisation de la société, la décision de créer ou pas une société modèle et la gestion d'accès des tables à la société modèle ou à la société d'exploitation est prise en amont lors de l'analyse d'implantation.

Les journaux se présentent comme suit :



Société : Zone Protégée. Alimenté avec le code de la société courante.

Code journal : Zone obligatoire. Valeur créée sur 3 caractères alphanumériques au maximum.

Type journal : Zone obligatoire. Valeur créée sur 1 caractère alphanumérique. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- A = Achat
- V = Vente
- B = Financier
- O = Opérations diverses
- Y = Analytique

Cette zone conditionne les contrôles de certains champs de saisie en saisie des écritures. Ce paramètre permet de distinguer une facture, un règlement ou encore une OD. Les contrôles de saisie, de validation et d'alimentation de tables annexes (chiffre d'affaires par exemple) dépendent du type de journal. Ce paramètre n'est plus modifiable s'il existe un enregistrement dans le journal.

Type pièce : Zone obligatoire. Valeur créée sur 3 caractères au maximum. Le type de pièce, paramétré en amont, est obligatoire dans les enregistrements. Il permet de distinguer des natures de pièces différentes à l'intérieur du journal, facture ou avoir pour les achats, encaissement, décaissement ou code opération bancaire dans les journaux de banques, ... Un type de pièce est toujours associé au guide de saisie mais en l'absence de guide, c'est de type de pièce qui sera pris par défaut.

Libellé long : Zone obligatoire. La zone est créée sur 50 caractères au maximum. Renseigner le libellé long du journal. Le libellé long est imprimé dans la plupart des éditions et dans le fichier fiscal des écritures comptables.

Libellé Court : Zone obligatoire. La zone est créée sur 20 caractères au maximum. Renseigner le libellé court du journal.

Date d'ouverture : Zone obligatoire. La zone est déclarée sous le format « Date » en Jour/mois/année. Impossible de valider dans ce journal des écritures dont la date comptable est inférieure à cette date.

Date de fermeture : Zone facultative. La zone est déclarée sous le format « Date » en Jour/mois/année. Impossible de valider dans ce journal des écritures dont la date comptable est postérieure à cette date.

Journal d'effet : Cette zone est déclarée en case à cocher. Cette case est accessible dans les journaux financiers (type=B). L'ouverture de la fenêtre pour saisie de la domiciliation est conditionnée à cette coche (voir documentation du 'Portefeuille'). Pour faciliter la saisie dans un journal d'effet, les informations suivantes : tiers, moyen de paiement et date d'échéance, saisies sur la première ligne - effet à recevoir (ou client) sont reconduites automatiquement sur la ligne suivante - client (ou effet à recevoir).

Journal de report à nouveau : Cette zone est déclarée en case à cocher. Cette case ne peut être cochée que dans des journaux de type= O spécialement destinés à la génération des reports à nouveaux lors des clôtures d'exercice.

OD avec écriture auto de TVA : Cette zone est déclarée en case à cocher. A cocher dans des cas très rares. **Voir documentation Utilisateurs « Aide à la déclaration de TVA »**

Numérotation automatique de document : Cette zone est déclarée en case à cocher. Cocher la case pour activer une numérotation automatique par journal (par société/journal)

Remarque : Que ce soit dans l'exercice ou dans le journal, dans le respect des obligations légales (fichier fiscal des écritures), il est vivement conseillé de rendre automatique la numérotation des enregistrements afin d'éviter les doublons et/ou les trous dans la numérotation, Dans tous les cas, pour une numérotation automatique, initialiser le compteur dans la table « numérotation automatique d'enregistrement »

Unicité des références documents : L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement sur les journaux de type « A »= « Achats » et « V »= « Ventes ».

Elle permet de contrôler l'unicité de la référence document dans le compte/tiers et d'empêcher ainsi de saisir 2 fois une même facture, en saisie comme en intégration des écritures. Le contrôle d'existence de la pièce est fait par compte/Tiers, sur des CG de racine de compte tiers (classe 4 en général) avec des tiers de catégorie d'auxiliaire C Client ou F Fournisseur. Choisir parmi 3 valeurs proposées en combo box

- **Pas de contrôle** : aucun contrôle n'est effectué sur la référence de la pièce = « Référence document ».
- **Contrôle bloquant sur le CG / Tiers.**

Dans ce cas, si la référence pièce existe déjà dans le compte/tiers, un message d'erreur s'affiche et la ne peut pas être validée.

- **Contrôle non bloquant sur le CG / Tiers.**

En saisie des écritures uniquement, si la référence pièce existe déjà dans le compte/tiers, un message d'alerte s'affichera et deux options sont alors possibles pour valider la pièce : passer outre le message ou modifier la référence document.

- **Contrôle bloquant sur le Tiers.**

Dans ce cas, si la référence pièce existe déjà dans le tiers, un message d'erreur s'affiche et la pièce ne peut pas être validée.

- **Contrôle non bloquant sur le Tiers.**

En saisie des écritures uniquement, si la référence pièce existe déjà dans le tiers, un message d'alerte s'affiche et deux options sont alors possibles pour valider la pièce : passer outre le message ou modifier la référence document.

Remarque :

- **En saisie des écritures :** Tous ces critères (Contrôle bloquant, non bloquant par CG/tiers ou, contrôle non bloquant par tiers ou, Pas de contrôle) sont exploités en saisie des écritures.
- **En intégration des écritures :** Seuls les critères (Contrôle bloquant par CG/tiers ou Contrôle bloquant par tiers ou, Pas de contrôle) sont exploités en intégration des écritures. Le « contrôle non bloquant par CG/tiers » ou « Contrôle non bloquant par tiers » équivaut à « Pas de contrôle » en intégration des écritures.

Journal à extourne automatique : Si la case est cochée, toutes les écritures enregistrées dans ce journal seront extournées sur une période suivante (définie ci-dessous) en inversion de signe ou en inversion de sens selon le paramètre pris (ci-après)

Période d'extourne : L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement si la zone « Journal à extourne automatique » est cochée. Renseigner la période d'extourne de 1 à 6 c'est à dire P+1 à P+6.

Extourne en inversion de sens : Inversion de sens ou de signe. Si les paramètres généraux de la société n'autorisent pas la saisie en montant négatif, seule « l'inversion de sens » peut être sélectionnée.

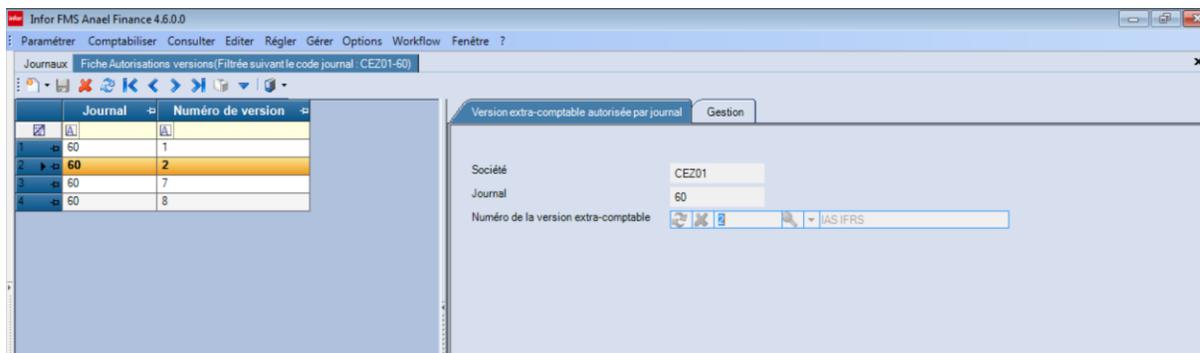
Écritures inter établissement en validation du brouillard : Cette zone est déclarée en case à cocher. Cocher cette case pour que le programme de validation du brouillard génère automatiquement les écritures de liaison inter établissement en présence d'une pièce multi établissement et si l'équilibre de la pièce par établissement est paramétré dans la société

Saisie des écritures par natures analytiques : zone non gérée à ce jour.

Guide obligatoire : Cette zone est déclarée en case à cocher. Cocher la case pour obliger un guide en saisies des écritures. (Case non opérationnelle en intégration des écritures sauf OD purement analytiques si OD analytique avec compte général non cochée)

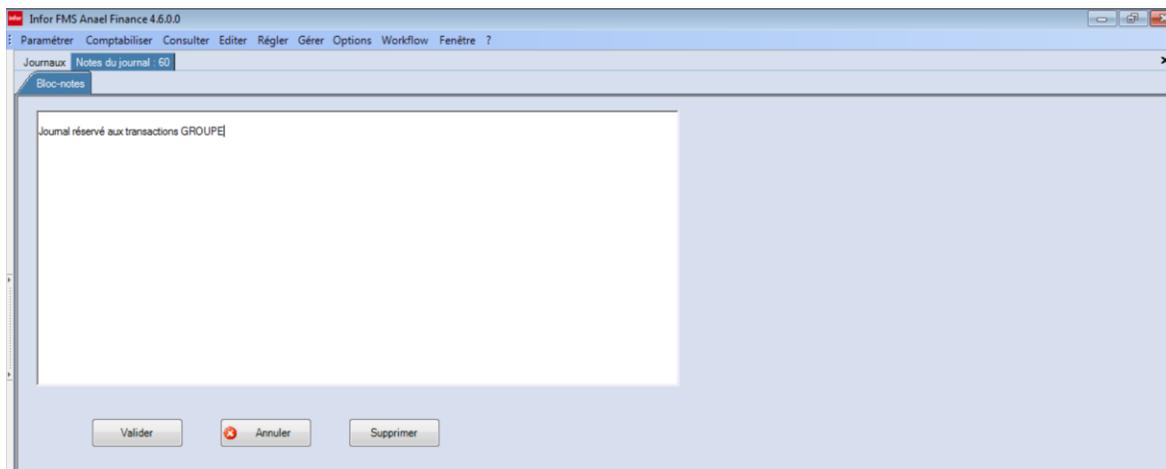
Bouton “Versions extracomptables”

Le journal doit être créé initialement dans la table des journaux avant d'accéder au bouton « Versions extracomptables ». Renseigner les versions extracomptables autorisées sur ce journal en saisie des écritures. Ces versions doivent exister dans la table des versions extracomptables.



Bouton “Bloc-notes”

Le bloc-notes des journaux est un texte libre. Il est affiché en Consultation des journaux dans l'onglet « Blocs Notes Journaux ».



=====